

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 décembre 2013.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013**

**2013 DU 301** - Attribution à une voie de la dénomination « rue Maurice Grimaud » (18e).

**Mme Anne HIDALGO, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination “ rue Maurice Grimaud ” à la voie identifiée par l'indicatif CM/18, projetée dans le cadre de l'aménagement du secteur Binet à Paris (18<sup>e</sup>) ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement, en date du 9 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO,

Délibère :

Article 1 : La dénomination “ rue Maurice Grimaud ” est attribuée à la voie identifiée par l'indicatif CM/18, destinée à devenir publique, commençant au numéro 62 rue René Binet et finissant au numéro 28 avenue de la Porte de Montmartre (18e).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.